

**PROCÈS-VERBAL  
22<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE CULTURE MONTRÉAL**

**Le 24 octobre 2024 à 16 h 30  
Cinémathèque québécoise, salle de projection principale  
335, boulevard de Maisonneuve Est, Montréal, QC H2X 1K1**

---

**Rappel de l'ordre du jour**

- 1. Ouverture de la 22<sup>e</sup> assemblée générale des membres**
  - a. Élections d'une présidence et d'un(e) secrétaire d'assemblée ainsi que d'une présidence et d'un(e) secrétaire d'élection
- 2. Rappel de l'avis de convocation et vérification du quorum**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la 21<sup>e</sup> assemblée générale du 25 octobre 2023**
- 5. Adoption de la proposition de modification aux règlements généraux**
- 6. Rapport de la directrice générale et du président**
  - a. Bilan des activités 2023-2024 et dépôt du Rapport d'activités
  - b. Orientations 2024-2025
- 7. La parole est aux membres**
- 8. États financiers**
  - a. Dépôt et adoption des états financiers vérifiés 2023-2024
  - b. Nomination du vérificateur externe pour 2024-2025
- 9. Élections**
  - a. Présentation du processus d'élection des membres du conseil d'administration
  - b. Présentation des candidates et candidats
  - c. Vote (scrutin secret)
- 10. Annonce des résultats d'élections**
- 11. Mot de clôture**
- 12. Levée de l'assemblée**

## **1. Ouverture de la 22<sup>e</sup> assemblée générale des membres**

- a. Élections d'une présidence et d'un(e) secrétaire d'assemblée ainsi que d'une présidence et d'un(e) secrétaire d'élection.

### Proposition AGA 2024-01

Il est proposé par Moridja Kitenge-Banza, appuyé par Jean-Robert Choquet, de nommer Louise Guillemette-Labory comme présidente d'assemblée et d'élection.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### Proposition AGA 2024-02

Il est proposé par Moridja Kitenge-Banza, dûment appuyé par Ségolène Roederer, de nommer Jeanne Doré comme secrétaire d'assemblée et d'élection.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **2. Rappel de l'avis de convocation et vérification du quorum**

La présidente d'assemblée constate la régularité de la convocation et l'atteinte du quorum qui est de cinquante membres votants. Elle rappelle que le quorum doit être maintenu tout au long de l'assemblée.

## **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, une modification est apportée au point 8. Les états financiers vérifiés pour l'année 2023-2024 sont déposés en assemblée générale, et non déposés et adoptés, tel qu'indiqué dans l'ordre du jour proposé.

### Proposition AGA 2024-03

Il est proposé par Ségolène Roederer, appuyé par Moridja Kitenge-Banza, que l'ordre du jour de la 22<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de Culture Montréal, tenue le 24 octobre 2024, soit adopté tel que modifié.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### 4. Adoption du procès-verbal de la 21<sup>e</sup> assemblée générale du 25 octobre 2023

##### Proposition AGA 2024-04

Il est proposé par Emmanuelle Hébert, dûment appuyé par Marie Lamoureux, d'adopter le procès-verbal de la 21<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de Culture Montréal, tenue le 25 octobre 2023.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### 5. Adoption de la proposition de modification aux règlements généraux

##### 3.1 Assemblée annuelle

##### Proposition AGA 2024-05

Il est proposé par Ségolène Roederer, appuyé par Michel Vallée, d'adopter l'amendement suivant :

L'assemblée générale annuelle des membres a lieu à la date **et selon les modalités** que le conseil d'administration fixe chaque année; cette date devra être située dans les cent vingt (120) jours qui suivent la fin de l'exercice financier de l'organisme. ~~Cette assemblée est tenue à Montréal dans un endroit fixé par le conseil d'administration.~~

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

##### 3.8 Vote

##### Proposition AGA 2024-06

Il est proposé par Ségolène Roederer, appuyé par Lourdine Altidor Marsan d'adopter l'amendement suivant :

Les membres en règle présents ont droit à un vote chacun. Pour exercer son droit de vote, un membre doit avoir acquitté sa cotisation annuelle au plus tard vingt-quatre (24) heures avant toute Assemblée qu'elle soit générale ou spéciale.

Le président de la corporation n'a pas de vote prépondérant.

Le vote par procuration n'est pas permis pour les OBNL **selon la Loi sur les compagnies du Québec (RLRQ, c.C-38).**

Sauf exceptions stipulées dans les présents règlements généraux, toutes les questions soumises à une assemblée des membres sont tranchées à la majorité (50% + 1) des voix

validement exprimées. Ce vote se prend à main levée; à moins que cinq (5) membres présents ne réclament un scrutin secret et que la majorité l'accepte. Dans ce cas, le président d'assemblée nomme un ou deux scrutateurs qui distribuent et recueillent les bulletins **ou tout autre outil de compilation** de vote, compilent les résultats et les communiquent au président d'assemblée.

**En cas d'inégalité des voix lors des votes des résolutions, l'assemblée doit procéder à un nouveau vote.**

Lorsque le président déclare qu'une résolution a été adoptée à l'unanimité ou par une majorité, ou rejetée, et qu'une entrée est faite dans le procès-verbal de l'assemblée, il s'agit là d'une preuve suffisante de l'adoption ou du rejet de cette résolution, sans qu'il soit nécessaire d'établir le nombre ou la proportion des voix exprimées.

**Lors de la tenue d'élections d'administrateurs et d'administratrices, si une situation d'égalité survient et que cette égalité empêche d'établir tous les gagnants de l'élection, la présidente d'élection déclare alors les candidatures dont la victoire ou la défaite n'est pas en cause respectivement élues ou non élues. Elle déclare ensuite qu'il y aura un second tour de scrutin entre les candidatures à égalité quand cette égalité empêche de couronner le gagnant ou la gagnante.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### 4.10 Réunions du conseil d'administration

##### 4.10.3. Avis de convocation

###### Proposition AGA 2024-07

Il est proposé par Anne Eschapasse, appuyé par Michel Vallée, d'adopter l'amendement suivant :

Tous les administrateurs doivent recevoir l'avis de convocation au moins **cinq (5) ~~dix (10)~~** jours **ouvrables** avant la date de la réunion. La présence d'un administrateur à la réunion couvre le défaut de convocation quant à cet administrateur.

Cet avis peut être donné par courrier électronique à la dernière adresse connue de l'administrateur. Cependant, une convocation verbale à tout administrateur est valide si elle est suivie d'une renonciation écrite.

Si tous les administrateurs sont réunis, ils peuvent décréter la tenue d'une réunion du conseil d'administration; l'avis de convocation n'est alors plus nécessaire et les administrateurs doivent signer une renonciation à cet avis.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **6. Rapport de la directrice générale et du président**

### **a. Bilan des activités 2023-2024 et dépôt du Rapport d'activités**

La directrice générale Emmanuelle Hébert revient sur les éléments centraux de la dernière année. Elle souligne que l'exercice 2023-2024 a été consacré en grande partie à la nouvelle planification stratégique de l'organisme guidant ses actions pour les cinq prochaines années et qu'on en voit déjà des premières retombées. Culture Montréal a également réalisé un mémoire sur la Politique de vie nocturne et amorcé les travaux de réflexion et recommandations pour deux documents structurants : la Politique de développement culturel 2025-2030 ainsi que le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050. Ce fut également l'amorce d'un processus visant la création d'une nouvelle commission sur l'aménagement culturel du territoire dont le lancement est prévu pour le mois de décembre prochain.

Culture Montréal a également poursuivi ses actions pour défendre les intérêts du secteur culturel, par sa présence sur plus de 20 comités et son implication auprès de nombreuses parties prenantes, notamment en tant qu'allié du Front commun pour les arts. L'organisme s'est mobilisé avec de nombreux partenaires tout au long de l'année où il a d'ailleurs joué un rôle actif dans le cadre du Forum sur les arts vivants et la culture, une initiative de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain aux côtés d'autres partenaires des milieux des arts et des affaires. Le forum se tiendra au mois d'octobre 2025 et un plan d'action en découlera. Culture Montréal a de plus œuvré en faveur de la relance de la démarche Montréal, métropole culturelle.

### **b. Orientations 2024-2025**

La directrice générale Emmanuelle Hébert partage les orientations pour la prochaine année. Culture Montréal sera mobilisé dans la rédaction et la présentation de ses mémoires pour la Politique de développement culturel 2025-2030 ainsi que pour le PUM 2050. De plus, les élections fédérales et municipales anticipées à l'automne 2025 appelleront à la rédaction de plateformes de recommandations culturelles et l'organisation de débats afin de placer la culture au cœur des priorités, ainsi qu'à la

concertation et mobilisation des milieux concernés. Les activités de Culture Montréal seront également orientées par la planification stratégique 2024-2029.

## **7. La parole est aux membres**

La présidente d'assemblée invite les membres qui souhaitent s'exprimer à se manifester.

a. M. Pierre MacDuff dépose la résolution suivante :

**Il est proposé par Pierre MacDuff, appuyé par David Lavoie, d'adopter cette résolution :**

**Considérant** la volonté d'Hydro-Québec d'installer un poste de transformation de 315 000 volts sur le terrain de BAnQ, adjacent à la Grande Bibliothèque,

**Considérant** qu'une telle construction entraînera de façon irréversible toute possibilité d'utilisation du terrain pour l'usage culturel auquel BAnQ le destinait à l'origine,

**Considérant** qu'en raison des risques d'électrification voire d'électrocution, Hydro-Québec interdit l'accès au public à de tels postes pour des raisons sécuritaires,

**Considérant** l'absence de consultation publique préalable quant au choix de cet emplacement pour cet équipement industriel,

**Considérant** le souhait de Culture Montréal de suivre attentivement l'évolution de ce dossier afin de garantir la transparence d'Hydro-Québec dans l'implantation de cet équipement majeur sur le territoire montréalais,

**Considérant** la nécessité d'une consultation publique portant prioritairement sur le choix de l'emplacement proposé et non sur une remise en question de la pertinence de la transition énergétique ou la nécessité du poste de transformation ;

**Il est recommandé** que Culture Montréal soutienne la nécessité de la tenue d'une consultation publique rigoureuse, avec la participation d'experts responsables de la planification, des impacts et des exigences de l'équipement projeté ;

Cette consultation sera centrée sur le choix de l'emplacement et aura notamment pour but de valider son acceptabilité sociale.

Culture Montréal pourra mandater sa commission permanente d'aménagement culturel ou créer un comité ad hoc afin de suivre l'avancement et la transparence du processus de consultation.

Le cas échéant, Culture Montréal se réservera le droit de demander le retrait du projet à l'emplacement adjacent à la Grande Bibliothèque proposé par Hydro-Québec, si celui-ci s'avère inadéquat.

M. Jean-Robert Choquet fait part de ses commentaires à l'effet que l'adoption d'une résolution se fait sur la base de la proposition des éléments inclus dans la recommandation et exclus ainsi les considérants. En partant de ce principe, il lui semble que l'assemblée peut adopter la résolution.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

b. M. Vincent Séguin, président de la Guilde des musiciens et des musiciennes du Québec souhaite travailler avec Culture Montréal afin de faciliter l'accès aux artistes à un revenu minimum garanti et l'accès à un filet social. La directrice générale l'invite à prendre contact avec elle.

c. Mme Marie Christine Larocque remercie Culture Montréal pour son travail et reconnaît le travail de qualité et l'engagement envers la culture et les arts à Montréal.

## **8. États financiers**

a. Dépôt des états financiers vérifiés 2023-2024

La présentation des états financiers 2023-2024 est assurée par le vérificateur M. Gélinas de la firme *Boily Handfield C.P.A inc.*

### Proposition AGA 2024-08

Il est proposé par Ségolène Roederer, appuyé par Vincent Séguin, de déposer les états financiers 2023-2024.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

b. Nomination du vérificateur externe pour 2024-2025

### Proposition AGA 2024-09

Il est proposé par Ségolène Roederer, appuyé par Vincent Séguin, d'aller en appel d'offres pour la vérification externe et ce, pour l'exercice 2024-2025 et de remettre l'autorité au conseil d'administration pour faire le choix final de la firme retenue.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 9. Élections

a. Présentation du processus d'élection des membres du conseil d'administration

### Proposition AGA 2024-10

Il est proposé par Lyette Bouchard, appuyé par Marie Lamoureux, de nommer Anne Bernard et Mariana de Melo comme scrutatrices.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

b. Présentation des candidates et candidats

Chaque membre en élection fait une présentation. Une (1) personne candidate n'étant pas présente, sa vidéo de présentation est projetée. Douze (12) postes sont à combler et seize (16) candidatures ont été déposées.

### Représentant(e)s désigné(e)s d'associations culturelles professionnelles :

Lyette Bouchard, ADISQ

Julien Silvestre, Conseil des métiers d'art du Québec

### Membres individuel(le)s :

Marie-Lou Bariteau

Louise Déry

Anne Eschapasse

Moridja Kitenge-Banza

Marie Lamoureux

David Lavoie

Marie Lessard

Pablo Maneyrol

Haleema Mini

Andréanne Neveu

Ha-Loan Phan

Sékolène Roederer

Nadia Rousseau

Michel Vallée

c. Vote (scrutin secret)

Explication du fonctionnement du processus de vote par la firme Lumi.

d. Annonce des résultats d'élections

Les douze (12) membres élu(e)s sont :

Représentant(e)s désigné(e)s d'associations culturelles professionnelles :

Lyette Bouchard, ADISQ

Julien Silvestre, Conseil des métiers d'art du Québec

Membres individuel(le)s :

Marie-Lou Bariteau

Louise Déry

Anne Eschapasse

Moridja Kitenge-Banza

Marie Lamoureux

David Lavoie

Pablo Maneyrol

Ha-Loan Phan

Ségolène Roederer

Nadia Rousseau

## **10. Mot de clôture**

Le président remercie tous les membres de leur participation à l'assemblée générale. Il félicite tous les candidats et les remercie pour leur engagement. Il remercie les membres sortants du conseil d'administration. Pour terminer, le président invite les participantes et participants à se joindre au cocktail.

## **11. Levée de l'assemblée**

Proposition AGA 2024-11

Sur proposition de Moridja Kitenge-Banza, appuyé par Paola Dugit-Gros, l'assemblée est levée à 18 h 15.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**